

## INTITULE DU STAGE

### **Le statut juridique, social et fiscal des artistes auteurs Comprendre les textes et les situations pour mieux défendre ses droits**

Trop d'artistes auteurs vivent mal leur activité professionnelle par manque d'informations sur l'exercice de leur profession. Car, à elles seules, leurs compétences artistiques ne sauraient suffire. Elles doivent se combiner à un minimum de connaissances juridiques, sociales et fiscales. Cette formation dresse un panorama de leur environnement, apporte des réponses claires à leurs questions quotidiennes et leur permet de poser un regard critique et actif sur la gestion de leur activité.

#### **Objectifs pédagogiques :**

A l'issue de cette formation, les participants consolideront leurs connaissances juridiques, sociales et fiscales et seront en mesure de :

- positionner leur activité professionnelle en regard de l'environnement juridique, social et fiscal du secteur
- identifier les lieux et les personnes ressources susceptibles de les aiguiller dans leurs résolutions de problème
- comprendre les logiques du régime du droit d'auteur et le fonctionnement de la gestion collective
- distinguer les champs de compétences et les prérogatives des organismes chargés du régime des auteurs pour le compte de la sécurité sociale
- comprendre les règles d'imposition des revenus et d'assujettissement à la TVA

**Public concerné :** Personnes qui exercent le métier d'écrivain, traducteur, auteur de BD, auteur dramatique, scénariste, auteur-adaptateur audiovisuel, photographe ou illustrateur du livre.

#### **Conditions d'accès :**

- **Etre auteur de l'écrit et du livre affilié à l'AGESSA**
- **Résider en Ile-de-France**
- **Ne pas bénéficier par ailleurs d'un droit à la formation en tant que salarié du régime général ou de l'intermittence (produire une attestation sur l'honneur).**

## PROGRAMME

### **Créer une entreprise indépendante**

- déclarer sa création d'activité auprès des Impôts
- déclarer sa création d'activité auprès des organismes de gestion de la couverture sociale des auteurs

### **Le régime du droit d'auteur**

- les sources du droit d'auteur
  - les sources nationales : le code de propriété intellectuelle et la jurisprudence
  - les sources internationales : les différences entre le droit d'auteur et le copyright
- la définition d'une œuvre de l'esprit
- la titularité des droits et les régimes des œuvres plurales
- la protection des œuvres par le droit français
- la rémunération de l'auteur
- les distinctions entre les différentes sociétés civiles de gestion des droits

- les distinctions entre les différents contrats de cession de droit

### Le régime social des artistes auteurs

- les organismes chargés du régime des auteurs pour le compte de la sécurité sociale
- la distinction entre AGESEA et Maison des Artistes
- les champs de compétences et les prérogatives de l'AGESEA et Maison des Artistes
- l'exercice simultané d'activités relevant de différents statuts

### Le régime fiscal de l'artiste auteur

- l'imposition sur le revenu
  - le régime des micro-entreprises : l'article 102 ter du CGI
  - le régime de la déclaration contrôlée : l'article 96 du CGI
  - la déclaration au titre des bénéficiaires non-commerciaux : l'article 92 du CGI
  - la déclaration au titre des traitements et salaires : l'article 93 1 quater du CGI
  - l'étalement des revenus et frais : l'article 100 bis du CGI
- la TVA
  - la franchise en base TVA : l'article 293.B du C.G.I.
  - le régime réel normal
  - le régime simplifié
  - la retenue à la source
- les spécificités des différents domaines de création

## Méthodes pédagogiques

Cette formation articule des apports de connaissance et des cas pratiques tirés de l'analyse des situations professionnelles des participants. Les méthodes employées favorisent une approche active et pragmatique en lien avec les champs disciplinaires, les métiers et les contextes de travail.

## Identités et profils intervenants

- **Audrey Boistel** partage ses activités entre la recherche, l'enseignement et la formation. Doctorante en sciences juridiques à Lille II, elle prépare une thèse sur *Le droit de l'activité artistique*. Elle accompagne des associations culturelles dans leur développement dans le cadre de DLA et de permanence au sein de la Maison des Associations à Lille. Audrey Boistel est également chargée de cours en droit du travail au sein de l'université de Valenciennes.
- **Camille TRIQUET** est documentaliste au sein de l'espace d'information et de soutien de *La Malterie* à Lille. Elle s'est spécialisée dans le domaine du statut professionnel des artistes auteurs, et traite plus particulièrement des questions liées à la fiscalité et à la couverture sociale : Maison des Artistes, AGESEA...

Nombre de sessions : 2

Effectif : de 6 à 10

Dates précises : 1<sup>ère</sup> session le 9 juin 2010  
2<sup>ème</sup> session le 7 juillet 2010

## Informations et contacts

Lieu de formation : AGECEF - 22, rue de Picardie - 75003 Paris

Interlocuteurs à la disposition des stagiaires : Julie GODIN et Virginie LOGEROT

Tél. : 01.48.87.58.24 Courriel : [formation@agecef.com](mailto:formation@agecef.com)

Avec le soutien de :

